



15ème législature

Question N° : 3557	De M. Romain Grau (La République en Marche - Pyrénées-Orientales)	Question écrite
Ministère interrogé > Personnes handicapées		Ministère attributaire > Personnes handicapées
Rubrique > personnes handicapées	Tête d'analyse > Accès aux outils numériques pour les personnes	Analyse > Accès aux outils numériques pour les personnes handicapées.
Question publiée au JO le : 05/12/2017		

Texte de la question

M. Romain Grau attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur l'accessibilité au numérique pour les personnes handicapées. Certaines personnes souffrant d'un handicap moteur sont empêchées de toute action sur un clavier ou un écran tactile. Il ne leur reste plus que la possibilité de commander des fonctions par l'intermédiaire d'un contacteur placé sur ou à proximité d'une partie du corps encore mobile ou d'utiliser une commande oculaire. Or ces accessoires ou logiciels ultimes n'offrent pas toutes les possibilités ouvertes par la technologie, particulièrement concernant l'utilisation des liseuses. Ainsi, il est impossible pour eux de lire sur un écran adapté à la lecture de livres. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement pourrait intervenir ou sensibiliser les concepteurs de ces logiciels afin qu'ils prévoient une offre complète permettant à tous, et notamment aux personnes victimes d'un handicap, d'avoir recours à l'ensemble des possibilités qu'offrent aujourd'hui les outils numériques.